

UNITE DE GESTION DES RENSEIGNEMENTS

(DLEC)

• **Description du service**

L'Unité d'échange de renseignements compte trois agents et est dirigée par un inspecteur principal des impôts et domaines. Cette unité est chargée de coordonner et d'assurer le suivi du traitement des demandes d'échange. En plus des agents de cette unité tous les agents des directions opérationnelles participent si elles sont saisies au traitement des requêtes (Directions des grandes Entreprises, Direction des Services Fiscaux, Direction du Renseignement et du Pilotage du Contrôle Fiscal, Direction des Domaines et Direction du Cadastre).

L'Unité logée au niveau de la Direction de la Législation et de la Coopération Internationale est dotée de matériel informatique suffisant, d'une armoire forte pour la conservation des dossiers et d'un matériel de scannage. Par ailleurs, avec l'aide de la coopération française, il est prévu d'acquérir le logiciel de gestion de l'échange de renseignements développé par l'OCDE.

Le bureau doit veiller à son opérationnalité en déclinant des procédures de traitement, de gestion, d'archivage de l'échange de renseignements, mais aussi une politique de confidentialité claire.

• OUTILS DE TRAVAIL

L'Unité dispose :



* de 3 manuels de procédures :

Demande
d'assistance administrative

Traiter la
demande d'assistance d'

Traiter les
documents reçus d'

* de 2 registres traitant les courriers Départ, Arrivée ainsi que d'1 registre de transmission en interne

* Tous les services de l'Administration fiscale sont dotés d'outils bureautique standards. En plus pour la gestion fiscale , le système est automatisé et géré par un progiciel dénommé « SIGTAS » qui est système intégré de gestion de toute la chaîne des impôts et taxes (immatriculation, assiette, liquidation, recouvrement et contrôle).

- **RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES DE LA DGID**

En plus de l'Unité, tous les agents des directions opérationnelles telles que :

- * la Direction des grandes Entreprises,**
- * la Direction des Services Fiscaux,**
- * la Direction du Renseignement et du Pilotage du Contrôle Fiscal,**
- * la Direction des Domaines et**
- * la Direction du Cadastre**

participent si elles sont saisies au traitement des requêtes

- **RELATIONS AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES**

Les administrations qui sont susceptibles d'intervenir en matière d'échange de renseignements sont :

- * l'Administration en charge de l'immatriculation des contribuables (l'agence nationale de la Statistique),**
- * l'administration des Douanes,**
- * le Trésor Public,**
- * le Ministère de la Justice à travers notamment les Greffes des Tribunaux qui gèrent les Registres de Commerce**
- * ou le Ministère de l'Intérieur qui administre les cartes d'identité nationale.**

• Statistiques sur les demandes traitées

Nombre de demandes reçues depuis 2002: 39 demandes

Nombre de demandes reçues depuis 2006: 33 demandes dont 14 entre 2016 et 2017.

NB : aucune demande n'a été enregistrée en 2012

Nombre de demandes répondues : 38 réponses incluant les réponses d'attente (automatiquement envoyées dès réception de la DAA)

Délais de réponse : Au niveau de la Direction de la Législation et de la Coopération Internationale , de laquelle l'Unité de Gestion des Renseignements relève, des indicateurs de gestion et de suivi existent.

A ce titre, l'Unité en cas de réception d'une requête dispose de 48h pour saisir les services internes ou les administrations ou autres personnes impliquées.

De même, une réponse d'attente à l'autorité compétente de l'Etat requérant est systématiquement envoyée dans les mêmes délais .

En contrepartie, 4 demandes ont été envoyées en 2018 par la DGID à d'autres autorités compétentes; ce qui constitue une avancée notoire dans l'échange de renseignements.